



Le Saint-Siège

***DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
À L'AMBASSADEUR DU COSTA RICA,
S.E. M. ALVARO AGUILAR PERALTA****

Samedi 24 février 1979

1. J'ai éprouvé une profonde satisfaction en écoutant le discours que Votre Excellence a prononcé en présentant ses Lettres de Créance comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Costa Rica près le Saint-Siège. Et tout d'abord, veuillez agréer mes souhaits les plus cordiaux de bienvenue.

Votre Excellence vient de faire allusion à la tâche que remplit l'Église en faveur de la paix. Il est certain qu'il s'agit d'une cause à laquelle l'Église et le Saint-Siège ont consacré et continuent à consacrer leurs meilleures énergies afin que ce bien incalculable préside à la coexistence au sein des nations et dans la communauté internationale. C'est un objectif qu'après mes vénérables prédécesseurs j'ai également fait mien. En fait l'Église "désire servir la cause de la paix, non pas à travers une activité politique, mais en servant les valeurs et les principes qui conditionnent la paix et le rapprochement, et qui sont à la base du droit international" (*Discours au Corps Diplomatique accrédité près le Saint-Siège, 12 janvier 1979*, n. 5).

Je suis heureux de savoir que le peuple costaricain s'efforce de cultiver les valeurs et les principes qui encouragent et défendent la paix.

2. Un autre point auquel s'est référé Votre Excellence est le respect des droits humains dans la société actuelle. Un thème qui, en la période actuelle de l'histoire de l'humanité se fait de plus en plus pressant, comme élément irremplaçable de l'ordre social qui doit être administré selon les exigences qui découlent de la dignité des personnes prises individuellement et collectivement.

A cet égard, les enseignements du Concile Vatican II sont très clairs: "Protéger et promouvoir les droits inviolables de l'homme est du devoir de tout pouvoir civil" (*Déclaration sur la liberté religieuse*, n. 6). Dans sa doctrine, comme dans son action évangélisatrice, l'Église, loin de

l'oublier, fait les plus grands efforts pour que tous les hommes, sans distinction de race, de culture, de religion et de classe sociale, voient leurs droits respectés, comme personnes humaines et comme dépositaires d'une vocation transcendante à laquelle Dieu les a appelés; aussi, il n'est personne ni aucun pouvoir qui puisse supprimer ou ignorer ces droits.

3. L'Église est parfaitement consciente qu'en servant cette cause, elle sert la cause de l'homme. Fort de cette conviction, j'ai, dès le début de mon Pontificat, insisté sur cette voie pour obtenir que l'homme parvienne à la vraie liberté dans la vérité; une vérité sur l'être humain, sur la société, sur le destin. C'est la cause de la promotion et de la défense de la dignité humaine sur laquelle j'ai attiré l'attention dans la troisième partie de mon discours d'ouverture des travaux de la récente Conférence de Puebla et que l'Épiscopat Latino-Américain a rappelée dans le document conclusif. Ce sont là des objectifs que, j'en suis certain, considéreront également comme proprement leurs les autorités et le peuple de Costa Rica, conformément à la tradition chrétienne et humaniste qu'ils désirent suivre.

Daigne la Très Sainte Vierge "de los Angeles" intercéder pour que ces objectifs se transforment en une splendide réalité.

Monsieur l'Ambassadeur: avant de conclure notre première rencontre, je désire vous assurer de ma constante et bienveillante assistance pour la promotion de ces idéaux et l'accomplissement de la haute mission que vous entreprenez aujourd'hui. Je vous prie d'être l'interprète auprès du Président des autorités et du peuple du Costa Rica du plus cordial et déférent souvenir du Pape qui demande à Dieu d'accorder à une si noble nation ses meilleures bénédictions dans sa recherche de la paix, de la coexistence harmonieuse et d'objectifs humains et chrétiens toujours plus élevés.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.10 p.4.*

© Copyright 1979 - Libreria Editrice Vaticana

©Copyright - Libreria Editrice Vaticana